

Le Nouveau Code de Déontologie

Objectif

Dans le cadre de la formation professionnelle obligatoire :

Maitriser les contraintes issues du Code de déontologie des Agents Immobiliers, Administrateurs de biens, Syndics de Copropriété et des Marchands de listes

Tel que ledit Code résulte du Décret du 28 aout 2015 (version consolidée Janvier 2018)

Effectif	15 stagiaires
Coût	Voir grille tarifs
Durée	1 jour
Public	Agents immobiliers, Négociateurs immobiliers salariés ou indépendants

Pré requis : Pas de pré requis

Pédagogie

Théorie	
Moyens matériels	Video projection (PowerPoint)
Moyens humains	
Documentation	Cours appuyés sur support papier et informatique Fascicule relié en format A4

Programme

Détail	Le cadre du Décret et de son annexe Les professionnels concernés Définition des obligations déontologiques et leur mise en pratique L'éthique professionnelle Le respect des Lois et Reglements La compétence L'organisation et la gestion de l'entreprise La transparence La confidentialité
---------------	---

	<p>La défense des intérêts en présence Les conflits d'intérêts La confraternité Le règlement des litiges La discipline La sanction des obligations déontologiques</p>
--	---